

«Il faudra trouver des terres»

CORRECTION DU RHÔNE ▶ Selon l'Association pour la défense du sol agricole, la loi exige que les pertes de surfaces d'assolement soit compensée. Pour elle, l'Etat n'aura qu'une solution: s'en prendre à la zone à construire... Les explications d'Alphonse Jacquier.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-YVES GABBUD

Le Conseil d'Etat encore en fonction persiste et signe. Il souhaite corriger le Rhône en l'élargissant (voir «Le Nouvelliste» du 3 avril). L'Association pour la défense du sol agricole,

mesures d'aménagement du territoire. Actuellement, notre canton dispose de ces 7350 ha, en prenant en compte 168 ha de terrain de golf qui peuvent être reconvertis à l'agriculture. Selon le rapport de synthèse de l'Etat, la troisième correction du

que vous dites qu'il y a des problèmes non réglés.

Selon nos sources, l'Office fédéral de l'environnement a dit «oui, mais...» à ce projet. Le «mais» étant justement une compensation conforme à la législation des surfaces d'assolement perdues.



«Aucune variante ne répond à 100% des critères. La nôtre est sûre et peu coûteuse»

ALPHONSE JACQUIER

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DU SOL AGRICOLE

par son secrétaire Alphonse Jacquier, estime que cette décision de principe ne change rien.

Les problèmes demeurent. Notamment au niveau des pertes de surfaces agricoles que la loi oblige à compenser.

Il explique: «La loi fédérale sur l'aménagement du territoire prévoit que, pour garantir des sources d'approvisionnement, il y ait dans notre pays suffisamment de surface d'assolement. Pour le Valais, ce sont 7350 ha qui doivent être garantis par des

Rhône utilisera 382 ha de surface d'assolement, dont 27 dans le canton de Vaud. En Valais, il faudra donc compenser cette perte de 355 ha. Il faudra même le faire assez rapidement, puisque près de 200 ha seront déjà utilisés lors de la mise en route des mesures prioritaires qui devraient être réalisées d'ici à 2020.»

Selon le Conseil d'Etat, la Confédération a dit oui au projet de correction du Rhône tel qu'il a été présenté par le Valais, alors

Est-il possible de compenser les surfaces perdues? Où pourraient se situer ces compensations?

La réponse paraît à l'évidence que les dernières surfaces encore non hypothéquées par des empilements de bonnes raisons, toutes prioritaires, se situent dans les zones à bâtir encore libres de constructions, qui ne sont pas encore ou que partiellement équipées... Ce danger existe. De récentes voix se sont élevées pour dire et déplorer le surdimensionnement de nos zones à construire.

La solution que préconise l'Association pour la défense du sol agricole, l'approfondissement du Rhône, n'a pas que des avantages...

Aucune variante ne correspond à 100% à tous les critères requis. La variante de l'approfondissement a l'avantage d'apporter beaucoup plus rapidement et à moindre coût la sécurité aux ri-



Les 355 hectares de terres d'assolement prises par la correction du Rhône devront être compensées. Une seule solution pour cela, selon le monde agricole, la restriction des zones à bâtir. MAMIN/A

verains du fleuve, alors que le projet officiel n'apporte cette sécurité que dans trente ans. Autre avantage de notre proposition: il n'y a pas de perte de surface agricole. Par contre, sur le plan écologique, notre pro-

position va moins loin que la solution préconisée par l'Etat.

Que demandez-vous à l'Etat?
Nous avons écrit la semaine dernière au Conseil d'Etat pour qu'il réexamine le dossier des

surfaces d'assolement. Nous souhaitons aussi que les citoyens et les communes concernées soient avertis des conséquences de Rhône 3, notamment en termes de déclassement de zones à bâtir.

fonde. Elle rie automotout imporne nouvelle les collabo, il s'agit de iera sur son de travailler nde, afin de mutations né- t s'agit aussi engagé dans à la nouvelle déjà lancés s de mobilité son potentiel nent avec des ronnement et économique.» e nous traver- ner le paysage e reste, à cet in secteur qui consolidation. double: Sur le la crise. Pour ctions, et conti- ouvoirs publics es moyens d'as- Sur le moyen/ se préparer à une transforma- ère. Des projets our répondre aux ndividuelle. «L'in- et devra sortir de es produits plus et mieux adaptés e.» a déclaré le aversons est pro- avsade de l'indus-

ENFIN, QUELQU'UN PREND L'INITIATIVE

RENAULT LANCE LA PRIME À LA CASSE: FR. 2 000.- POUR VOTRE ANCIEN VÉHICULE

URDORF, AVRIL 2009 – Tandis que Berne hésite encore, Renault passe à l'action: une prime à la casse de Fr. 2 000.- récompense jusqu'à fin avril tous ceux qui échangent leur véhicule d'au moins 8 ans contre une Renault neuve. Cette offre* est non seulement valable sur l'ensemble de la gamme mais est aussi cumulable avec les actions en cours. ■

COMMENT S'APPLIQUE LA PRIME À LA CASSE:

p. ex. Nouvelle Megane Berline Expression 1.6 16V 110 ch
Prix catalogue Fr. 26 500.-
Prime et options offertes (climatisation automatique bi-zone et jantes alu 16") moins Fr. 3 600.-
Prime à la casse moins Fr. 2 000.-
Prix de vente = Fr. 20 900.-



*Offre valable dans le réseau participant. L'achat ne peut être effectué que par la même personne que celle indiquée sur le permis de circulation de l'ancien véhicule. Modèle illustré (équipements supplémentaires incl.): Nouvelle Megane Berline Dynamique dCi 110 FAP, 1461 cm³, 5 portes, consommation de carburant 4,6 l/100 km, émissions de CO₂ 120 g/km, catégorie de rendement énergétique A, Fr. 25 592.- (après déduction prime et prime à la casse).

Il existe différentes manières de lutter contre la crise économique et financière actuelle. Certains voient le salut dans les économies, d'autres plutôt d'acheter. Mais les

plus malins saisissent justement la chance de combiner les deux. Car en achetant maintenant, il est possible de faire d'importantes économies. Divers Etats européens ont déjà

appliqué cette méthode consistant à proposer une prime à la casse à tous les clients désireux d'échanger leur ancien véhicule contre un neuf plus écologique. En Suisse, cette possibilité n'en est qu'au stade des délibérations.

Renault Suisse a donc pris la décision d'anticiper en octroyant, au mois d'avril déjà, une prime à la casse pour les véhicules en circulation depuis plus de huit ans.

collabor s'agit d puiera s si de tr monde, mutatio il s'agi est enq ter à sont c besoin garde crise tueux nouve dent. Elle autor atou une pour tern s'ap aus le r les ter cri: po str no du de re té le